



# I PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de

**BAREMBACH**

## ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Elaboration POS le : 15/12/1983

Mise à jour n°1 le : 01/06/1995

Mise à jour n°2 le : 10/07/1996

Mise à jour n°3 le : 31/08/2011

Mise en compatibilité du POS le 09/06/2016

RNU le : 27/03/2017

### REVISION N°1 DU POS VALANT TRANSFORMATION EN PLU

#### APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil  
municipal du 29 octobre 2020,

A Barembach,  
le 29 octobre 2020



Le Maire,  
André MEYER



Agence Territoriale d'Ingénierie Publique  
TERRITOIRE SUD 53 rue de Sélestat

67210 OBERNAI

ici s'is  
Aline TOUSSAINT  
Urbaniste - Architecte  
88 400 GERARDMER  
Tel : 06 70 21 20 10  
alicia.t@gmail.com



# Barembach

Département du Bas-Rhin

## Orientations d'Aménagement et de Programmation

*Dossier de PLU approuvé*



**Bureau d'études éolis**  
Urbanisme  
Aménagement du territoire  
Communication et concertation

115 rue d'Alsace  
88100 Saint Dié des Vosges  
03 29 56 07 59 / 06 17 46 79 59  
eolis.todesco@orange.fr



**ici & là**  
Architecte - Urbaniste  
8 Impasse des hautes feignes  
88400 Gérardmer  
06 78 21 20 19 - icieta.at@gmail.com



**FloraGIS**  
Cabinet d'expertises en Flore, Habitat et  
Systèmes d'Informations Géographiques  
12 rue de maréchal Lohéac  
F-67530 Courvillers-Champy  
Tel. : + 33 (0)3 87 21 89 15  
floragis@orange.fr - http://floragis.com

# Sommaire

---

## **1 / Préambule :**

*Les orientations d'aménagement et de programmation  
Cadre légal*

*Les objectifs des orientations d'aménagement et de programmation  
"sectorielles"*

## **2 / Les orientations d'aménagement et de programmation dsectorielles**

*OAP 1 : secteur d'habitat du Honchil*

*OAP 2 : secteurs d'activités artisanales du Stade*

# 1 / Préambule

## Les OAP - Cadre légal

**Les Orientations d'Aménagement et de Programmation** sont données en application des articles L151-6 et L151-7 du code de l'urbanisme :  
« Les orientations d'aménagement et de programmation comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements. »

« Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent notamment :

1° Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune ;

2° Favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces ;

3° Comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants ;

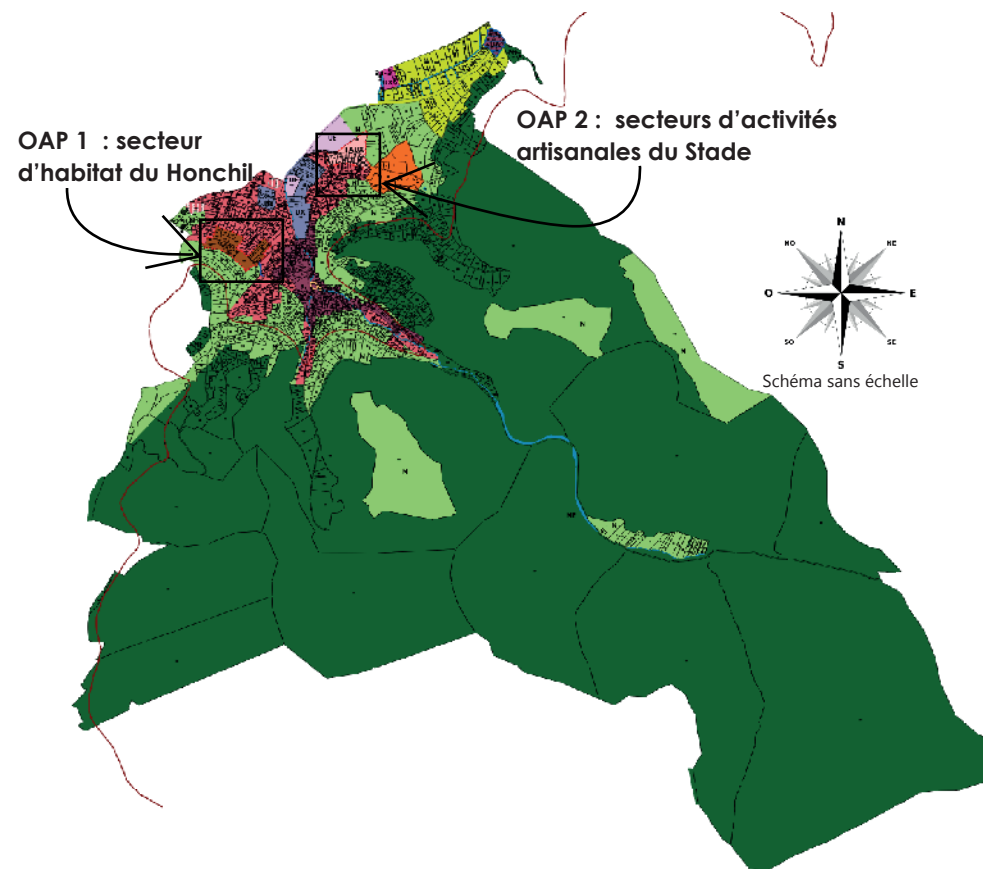
4° Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager ;

5° Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ;

6° Adapter la délimitation des périmètres, en fonction de la qualité de desserte, où s'applique le plafonnement à proximité des transports prévu aux articles L. 151-35 et L. 151-36. »

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation de Barembach sont définies selon l'article R-151-6 du code de l'urbanisme.

Les OAP de Barembach sont au nombre de deux . Leur situation sur la commune est la suivante :



# 1 / Préambule

## Les objectifs des orientations d'aménagement et de programmation "sectorielles"

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles doivent répondre aux objectifs du PADD.

L'article R.151-6, précise les attendus de ces OAP :

"Les orientations d'aménagement et de programmation par quartier ou secteur définissent les conditions d'aménagement garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité desquels s'inscrit la zone, notamment en entrée de ville.

Le périmètre des quartiers ou secteurs auxquels ces orientations sont applicables est délimité dans le ou les documents graphiques prévus à l'article R. 151-10".

L'OAP comporte un schéma d'aménagement qui précise les principales caractéristiques d'organisation spatiale du secteur.

Elles visent ainsi à insuffler une dynamique de projet et une vision prospective au plan local d'urbanisme.

En tant qu'outil de production de la forme urbaine souhaitée pour le développement communal, l'OAP comporte des principes d'aménagement.

**Le projet à réaliser dans chaque OAP devra être compatible avec les principes du schéma d'aménagement et devra être conforme avec les règles exposées dans le règlement.**

Les orientations d'aménagement et de programmation orientent le développement urbain dans une dynamique globale qui découle des orientations du PADD, à savoir :



**orientation 1 : Prolonger la politique communale en matière de requalification urbaine**



**orientation 2 : Offrir des conditions adaptées pour accueillir de nouveaux habitants**

# 1 / Préambule

## Les objectifs des orientations d'aménagement et de programmation "sectorielles"



**orientation 3 : Poursuivre les réflexions en matière d'habitat**



**orientation 4 : Agir en faveur de la préservation des paysages et de la biodiversité**



**orientation 5 : Soutenir le développement économique local**

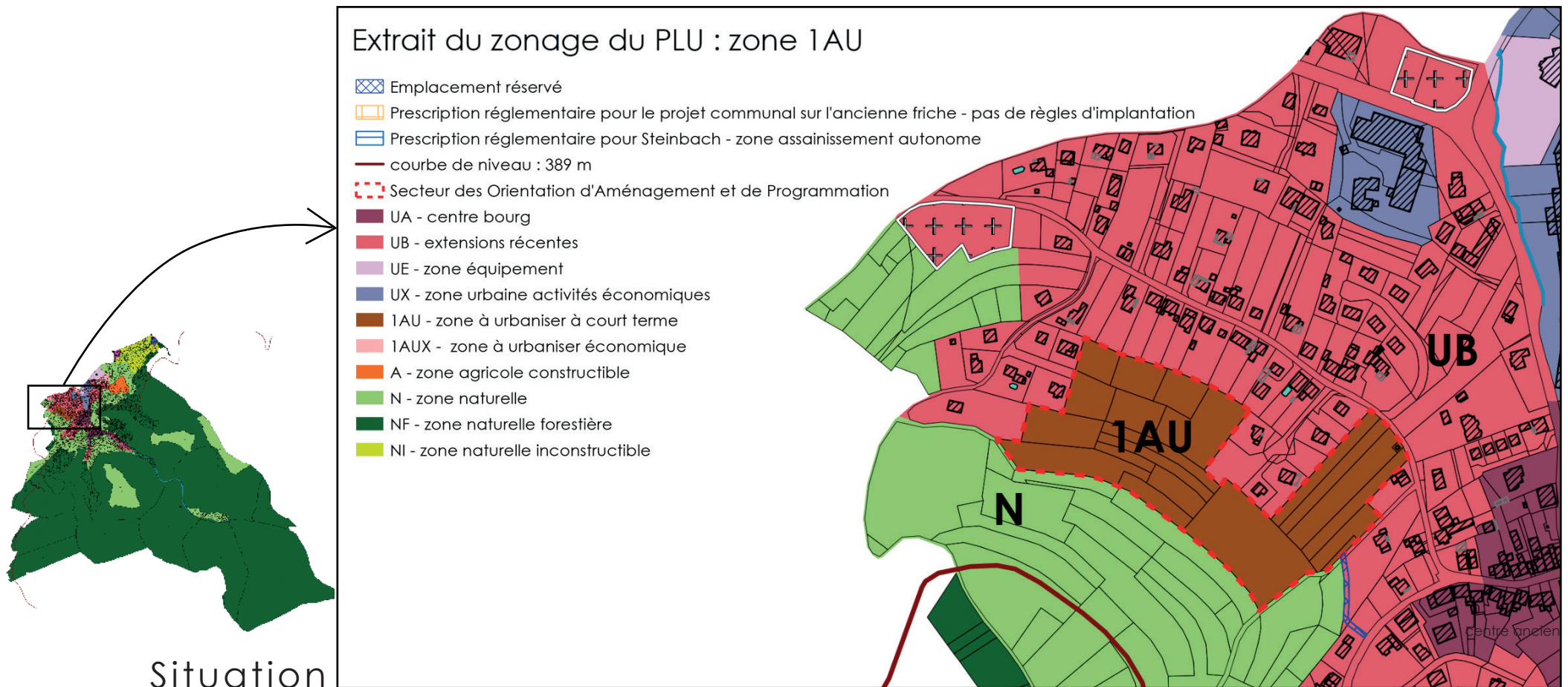
## 2 / Les orientations d'aménagement\_\_\_\_\_ et de programmation *“sectorielles”*

**OAP 1 : secteur d'habitat du Honchil**

OAP 2 : secteurs d'activités artisanales du Stade

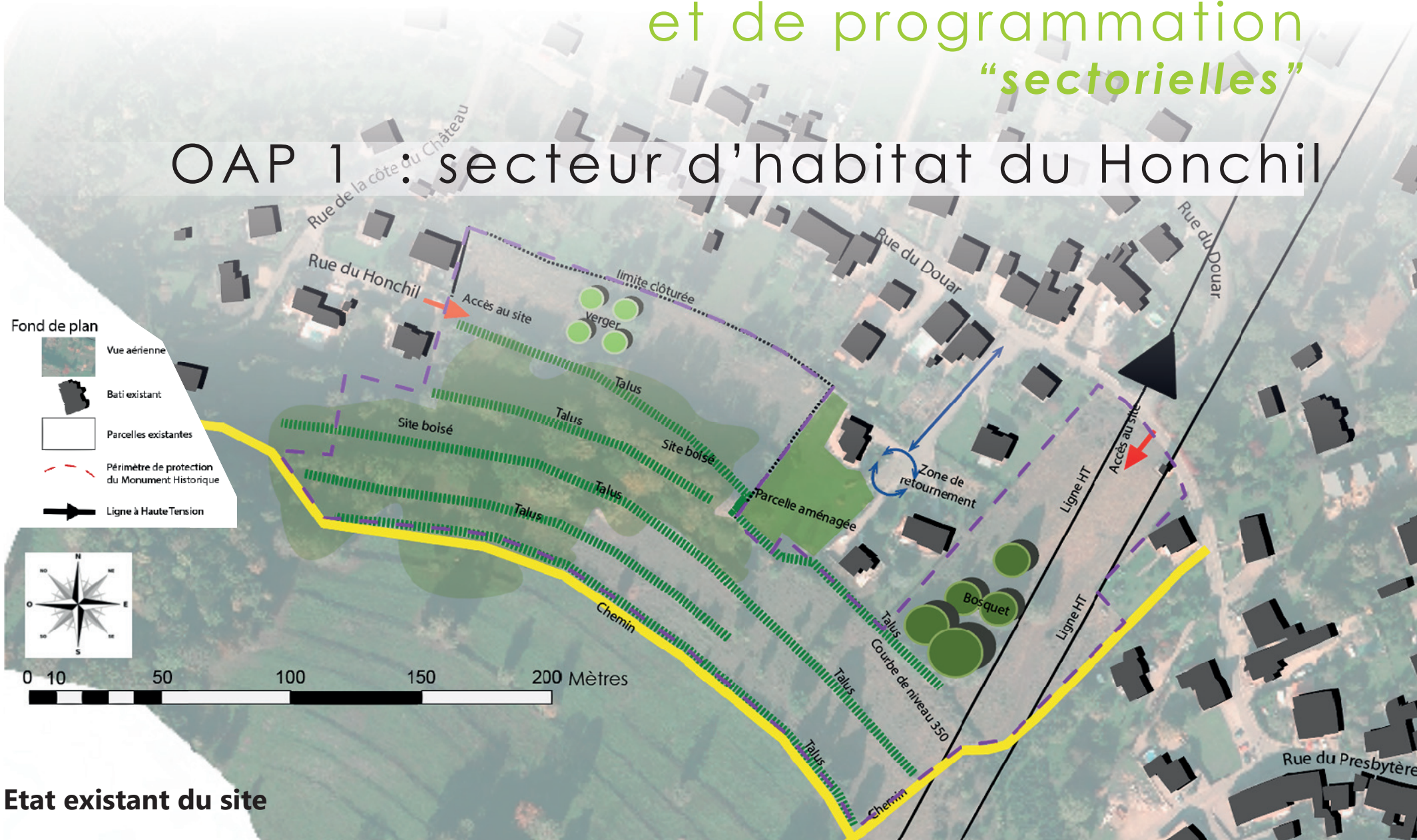
# 2 / Les orientations d'aménagement et de programmation "sectorielles"

## OAP 1 : secteur d'habitat du Honchil



## 2 / Les orientations d'aménagement et de programmation "sectorielles"

### OAP 1 : secteur d'habitat du Honchil



# L'existant à maintenir dans le secteur d'habitat du Honchil

## Etat initial

Dans la continuité de l'urbanisation du village et à l'arrière d'un des «faubourg» de Barembach en direction de Schirmeck, le secteur du Honchil est situé sur un coteau ubac qui ouvre les vues vers la vallée de la Bruche. La pente de 13% en moyenne organise plusieurs terrasses successives.

## Les points d'appui

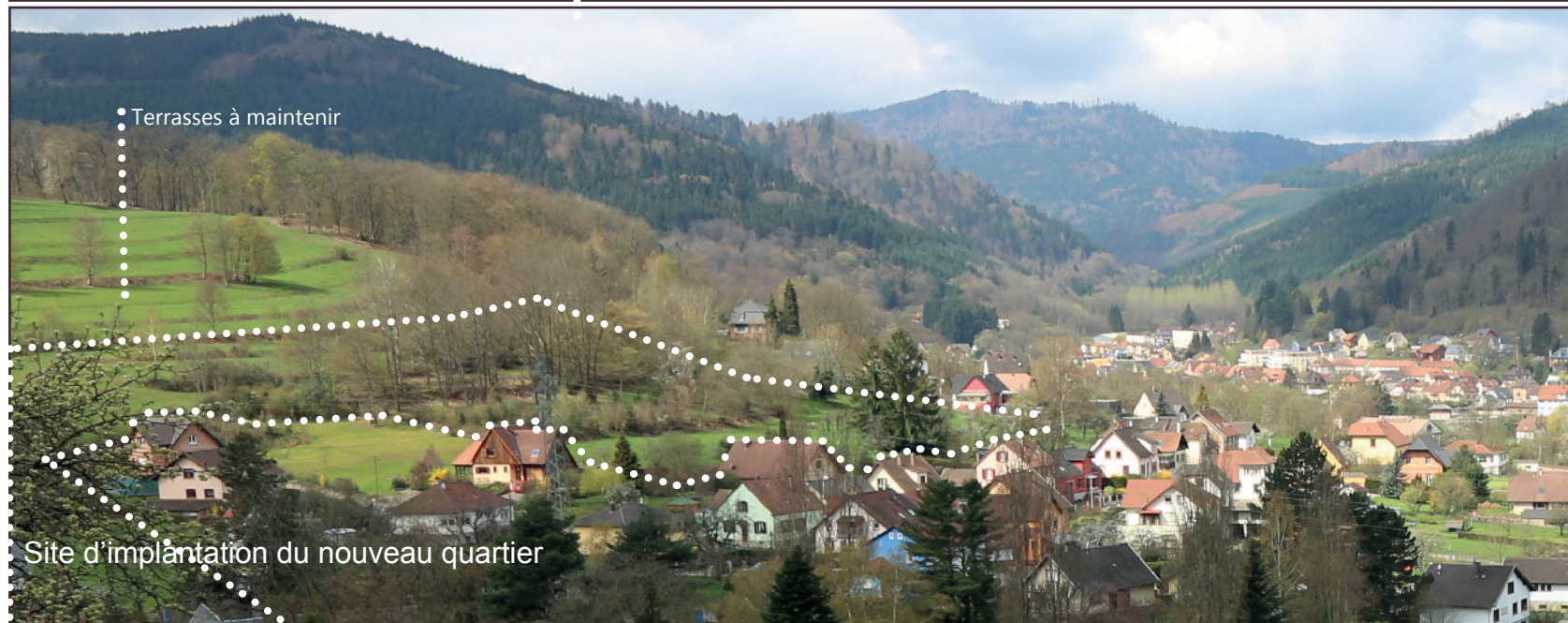
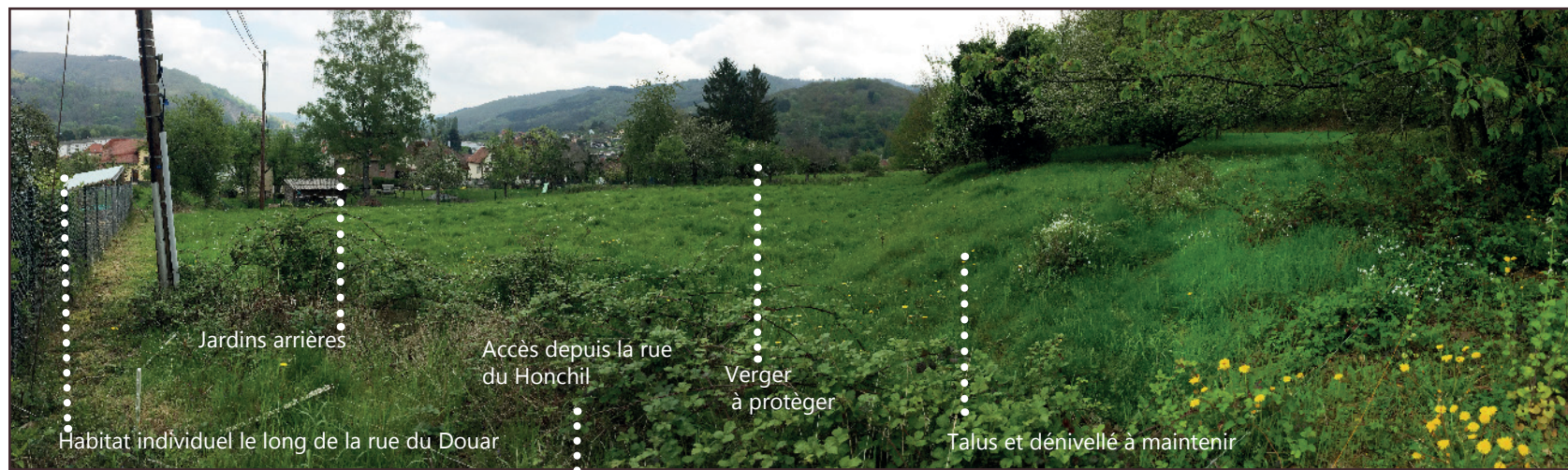
La position en retrait des axes de circulation, en surplomb par rapport à la vallée, entre une lisière forestière et les jardins arrières des maisons de la rue du Douar confère au site une grande intimité qu'il convient de préserver.

La nature et son côté bucolique donnent un charme indéniable au site qui, maintenus en partie, apporteront un attrait au quartier.

## La programmation urbaine

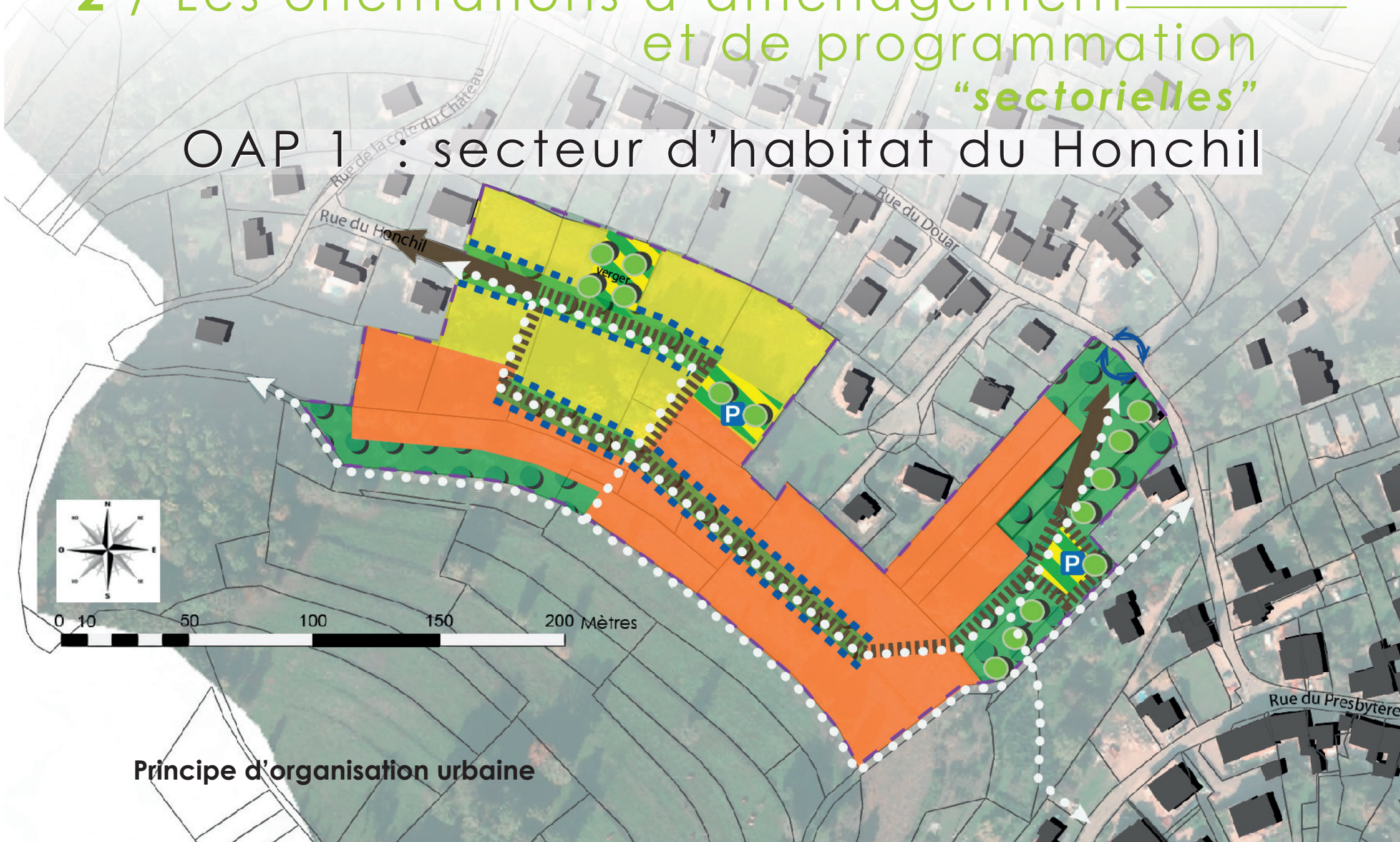
L'aménagement du site vise à accueillir progressivement de nouvelles familles. Sur une surface de 3,1 ha classés en secteur 1AU du PLU :

- 1,4 ha sont destinés à accueillir des typologies d'habitat mixte (logements individuels accolés, habitat intermédiaires ou petits collectifs),
- 0,9 ha sont destinés à de l'habitat individuel,
- et 0,8 ha maintiendront des zones de nature (vergers, jardins, bois).



## 2 / Les orientations d'aménagement et de programmation "sectorielles"

### OAP 1 : secteur d'habitat du Honchil



# Les principes et références pour le secteur du Honchil

## Légende



## Affectations du sol

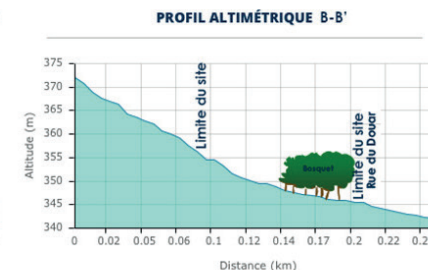
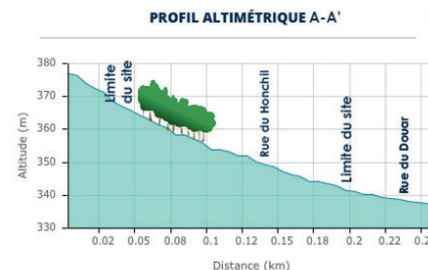
- Espaces verts, lisière boisée ou jardins à maintenir. Zones pouvant servir d'infiltration des eaux de pluies et/ou d'espaces de rétention.
- Habitat individuel/ constructions isolées pour une vocation compatible avec un secteur d'habitat
- Habitat mixte (habitat accolé ou petits collectifs) et vocations compatibles avec le secteur d'habitat
- Espace public / services aux habitants
- Plantations à maintenir ou à créer

## Voiries et réseaux

- Voie de desserte à sens unique à créer
- Voie de desserte à double sens à créer
- Continuités piétonnes à assurer
- Stationnement public à aménager
- Aménagement de sécurité

## Implantation des constructions

- Implantation des constructions principales à l'alignement de la rue



- La qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère ;

## Préserver l'identité de Barembach :

Les constructions, par leur implantation, leur volumétrie, leur architecture (cf règlement du PLU), sont de nature à prolonger ou réinterpréter les typologie locales. A l'image de la rue du Douar, l'habitat est dense (25 logements à l'ha). Il cadre bien la rue (à l'alignement) et il s'ouvre sur le grand paysage en conservant les vues et en bénéficiant du cadre de vie environnant. L'équilibre entre la densification urbaine et la préservation de la nature est assuré par le maintien de parcelles de nature au sein du quartier. Les aménagements visent à créer un quartier agréable à vivre.

## Créer des espaces publics qualitatifs :

Offrir des services mutualisés (un point de collecte des déchets, une aire de détente sous le verger conservé, des jardins partagés, une aire de jeux pour les enfants...); recourir à des matériaux sobres, dans l'esprit champêtre mais qualitatifs dans l'esprit de la requalification urbaine communale engagée, sont le cadre à donner au quartier pour lui assurer une bonne insertion sociale et environnementale. En prolongeant ici les aménagements qualitatifs de ses espaces publics, Barembach vise la qualité de son cadre de vie.



Exemples d'une association d'un point de ramassage O.M. et d'un espace ludique (Engelberg-Suisse) et d'une aire de jeux "nature" (Mekerich (D.))

# 2 / Les orientations d'aménagement et de programmation "sectorielles"

## OAP 1 : secteur d'habitat du Honchil

### Tirer parti de la pente :

Le secteur d'habitat du Honchil est un terrain en pente où les aménagements et les constructions doivent s'adapter au dénivelé naturel du relief. Les terrasses doivent être conservées pour maintenir le cachet des lieux. Les aménagements du site s'échelonnent sur ces terrasses successives. Les maisons et l'habitat intermédiaire ou collectif créent des niveaux variés pour s'adapter au terrain naturel : une attention particulière est apportée aux accès, au stationnement, aux entrées ou rampes et à l'organisation de la construction en lien avec son terrain (Cf illustration ci-contre : Propositions d'implantations de constructions dans la pente).



Atelier Wolff Arch. - Chavanod (74)

Maisons orientées au Sud vers l'amont, accolées et décalées, implantées en contrebas de la voie pour intimiser les jardins avant : dans ce projet, les contraintes de pente et d'orientation sont exploitées comme des atouts

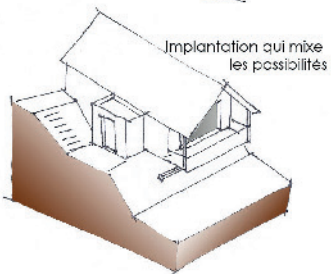
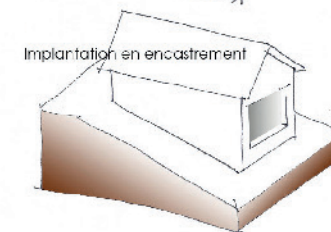
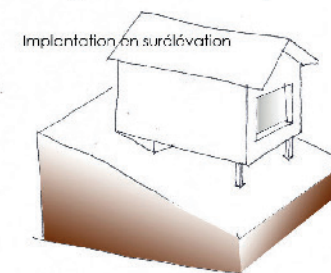


La construction sur pilotis, ici à Zittersheim, (arch. Wisser-Demoulin) est une réponse d'implantation intéressante pour limiter les terrassements.



Ces exemples de Barembach montrent que l'aménagement peut s'adapter à la pente sans dénaturer le terrain naturel

### Implantation dans la pente



# Les principes et références pour le secteur du Honchil

## Organiser les toitures dans le sens parallèle à la rue :

A Barembach, les toitures des constructions sont très visibles depuis les multiples points de vue. D'une manière générale, que la rue s'organise sur la ligne de plus grande pente ou en suivant les courbes de niveau du terrain, les faitages des constructions qui la borde lui sont parallèles.

A moins que la toiture du projet présente un toit terrasse, les principes d'orientation du faitage, sans être une règle, peuvent être privilégiés pour garder l'harmonie du village.

- L'échelonnement de l'urbanisation ;

## Ouvrir progressivement le secteur à l'urbanisation :

Afin de limiter l'étalement urbain et de maîtriser la croissance de la commune, le secteur d'urbanisation du Honchil peut être découpé en deux ou trois tranches pour échelonner l'urbanisation. Le bouclage n'est pas indispensable dans un premier temps, si la petite boucle à partir de la rue du Honchil est réalisée ou si une opération de logements collectifs est desservie par la rue du Douar avec la réalisation du petit parking public, qui servirait alors de zone de retournement.



*Organiser la toiture avec son faitage parallèle à la rue donne un rapport de la construction à l'espace public plus fort (Références à Barembach et Schwarzenberg(A)).*

## 2 / Les orientations d'aménagement et de programmation "sectorielles"

### OAP 1 : secteur d'habitat du Honchil

- La mixité fonctionnelle et sociale ;

**Préserver l'identité de Barembach** : en termes de typologies, Barembach offre un panel de constructions qui favorisent la mixité fonctionnelle et sociale. En imposant deux zones de "tissus" urbains, le secteur d'habitat du Honchil vise à renforcer les diverses formes urbaines de Barembach et apportera une offre renouvelée, tant dans l'habitat collectif que dans l'habitat individuel. Au niveau des fonctions urbaines, le secteur permettra l'accueil d'activités compatibles avec l'environnement d'habitat.

**Réinterpréter le bâti traditionnel de Barembach** : l'architecture doit prendre en compte les enjeux de développement durable, dont la prise en compte de l'orientation des constructions et des caractéristiques de l'architecture locale, la plus à même de s'intégrer au bâti traditionnel.

#### Références de typologies architecturales :

1/ Même dans un contexte de densité, l'habitat individuel peut être très qualitatif.

2/ L'architecture de la maison ouvrière réinterprétée (comme dans la rue des juifs à Barembach, par exemple) : elle est aujourd'hui composée de maisons accolées bioclimatiques.

3/ Les logements intermédiaires présentent une volumétrie plus proche des fermes : ils rassemblent plusieurs logements sans locaux communs.



# Les principes et références pour le secteur du Honchil

- La qualité environnementale et la prévention des risques ;

**Valoriser les jardins et les vergers :** la protection et la valorisation des motifs paysagers existants favorise la diversification des espaces de nature : lisière de bois, franges de jardin, parcelle de verger... Elles intègrent la dimension écologique dans les aménagements et contribuent à la nécessaire respiration du coeur du village;

**Intégrer la gestion de l'eau de ruissellement :** Les eaux de pluies sont drainées vers les fossés le long de la voirie. La préservation en zones non construites des points bas, le maintien de formes végétales présentes et la limitation des surfaces imperméabilisées... privilégient, dans le projet d'aménagement, le drainage, l'infiltration ...

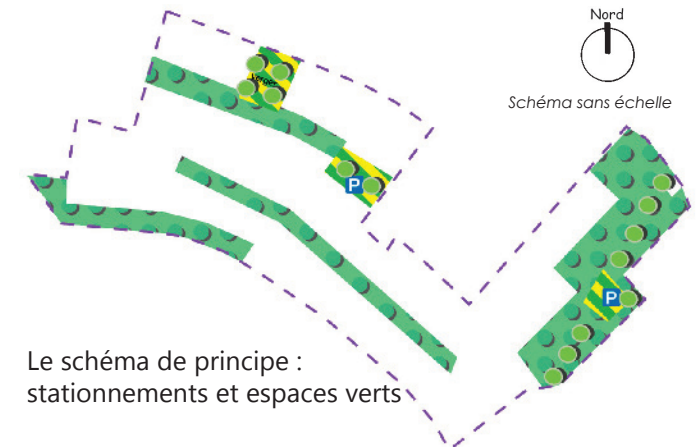
**Utiliser les énergies renouvelables :** ouvert vers le Sud, le site permet de tenir compte de l'orientation favorable pour des apports en chaleur au sein des logements. Le plan d'aménagement pourra favoriser le décalage des constructions pour limiter les masques solaires des constructions les unes sur les autres.

- Les besoins en matière de stationnement ;

**Apporter un environnement paysager au stationnement :** le stationnement est intégré au projet le long des voies, sur des plates-bandes publiques végétalisées, permettant d'alterner stationnement (avec possibilité de mise en place de carports) et aménagements paysagers. Deux petites places, avec du stationnement, viendront en complément. Elles seront plantées pour ne pas dénaturer les qualités du site.

- La desserte par les transports en commun ;

**Accompagner et encourager les différents modes de mobilité :** les transports en communs ne desservent pas le site mais les différents modes de déplacements sont rassemblés pour rendre les aménagements liés au transport, conviviaux (voies mixtes piétons/vélos/voitures; cheminements piétons). L'organisation de points de rassemblement est possible pour mettre en place un ramassage collectif (pedibus vers l'école, par ex.).



Le schéma de principe : stationnements et espaces verts

*Les motifs paysagers du projet : organisés en lanières, ils préservent des continuités écologiques, permettent de gérer le stockage et l'infiltration des eaux de ruissellement et proposent des services et usages au profit des habitants : jardins partagés, vergers, aires de jeux, stationnement paysager, bassin de rétention...*



Exemples de stationnements paysagers

# 2 / Les orientations d'aménagement et de programmation "sectorielles"

## OAP 1 : secteur d'habitat du Honchil

- La desserte des terrains par les voies et réseaux.

**Desservir le quartier à l'aide d'une voirie partagée :** l'aménagement génère une voie de desserte à sens unique qui préserve la tranquillité du quartier.

Cette voirie est conçue avec une emprise de 16 m quand elle longe les courbes de niveau naturelles du terrain, dont

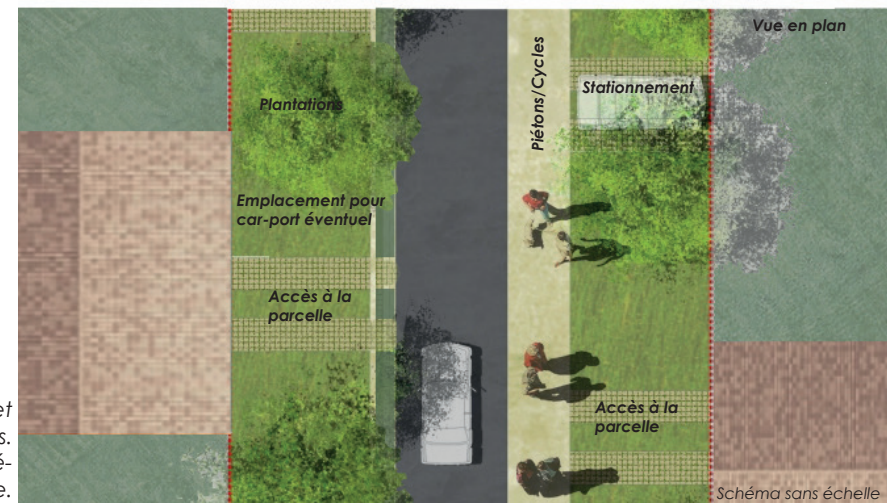
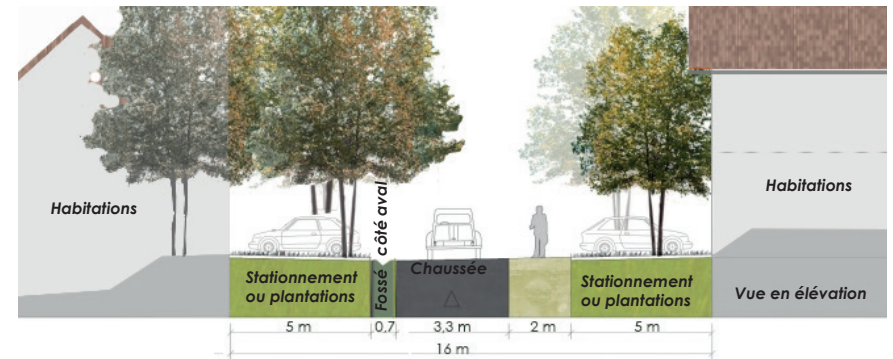
- 3 m 30 sont destinés à la chaussée circulée (en enrobé ou en béton- (cf réf 1/),
- 2 m sont destinés à la circulation piétonne/cycles (en enrobé ou en terre stabilisée) ,
- 0,7m permettront de récupérer les eaux pluviales dans un fossé paysager et enfin,
- 5 m de plates-bandes engazonnées ou plantées, de part et d'autre de la chaussée seront destinées aux abords paysagers de la voie, incluant des places de stationnement et les accès aux parcelles.

Les fossés seront franchissables par de petits pontons qui rythmeront le linéaire de la voie. (cf réf 2/ et 4/).

Lorsque la voirie est dans le sens perpendiculaire aux courbes de niveau, les plates-bandes et le fossé sont interrompus, seuls demeurent la chaussée et l'espace destiné à la circulation piétonne/ cycles pour une emprise totale de 5,30m.

Dans le quartier, seuls les embranchements sur les rues du Honchil et du Douar sont à double sens. Dans ce cas, la chaussée passe à 5 m 50 de largeur. Ainsi, au coeur du quartier, deux bouclages permettent une alternative au long circuit à sens unique.

**Principe de la voirie à sens unique,** bordée de plates bandes enherbées pour préserver le paysage existant et prendre en compte la pente naturelle du terrain et de ses terrasses. Ces bandes de 5 m peuvent alterner stationnement et aménagements paysagers, peuvent présenter une déclivité pour compenser les déblais/remblais de la chaussée.



# Les références pour le secteur du Honchil

## Mailler les réseaux pour un bon fonctionnement urbain :

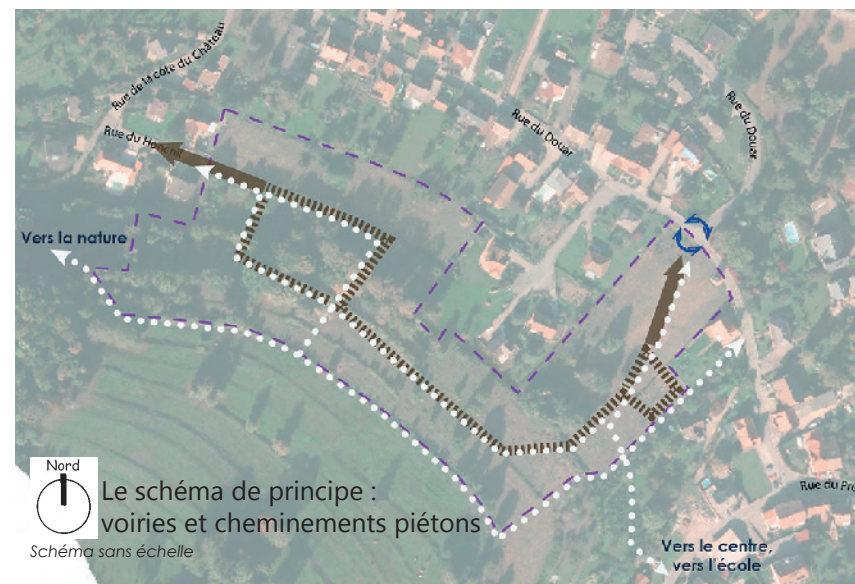
L'accroche sur la rue du Douar et la rue du Honchil assure une bonne greffe du quartier au village. Un bouclage de la rue du Honchil vers le village est désormais possible : la voie en impasse est supprimée.

De plus, la création de continuités piétonnes avec les sentiers environnants et les cheminements en pleine nature prolongent, au sein de l'urbanisation, des corridors écologiques et des espaces publics plantés.

Les sentiers du village sont prolongés et les modes doux trouvent une place privilégiée au niveau des réseaux grâce à la répartition des surfaces qui réduit la place de la voiture.

Un aménagement de sécurité est envisagé (flèches bleues, en arcs) pour faciliter le passage des piétons au niveau de la rue du Douar et gérer la réinsertion de la circulation au débouché des voies.

L'espace maintenu entre les parcelles privées, pour le passage des sentiers est suffisant pour être accompagné de végétation : plantations ponctuelles, accotements enherbés, fossés de drainage (cf références photos 3/ et 4/).



Les réseaux définis pour le projet permettent de boucler la voirie et les sentiers. L'impasse du Honchil est supprimée et le fonctionnement urbain s'en trouve amélioré.



1/ Rebeville (88)

La chaussée en béton désactivé donne un côté moins routier à la rue.



2/ Lotissement Balzac à Brumath (67)

L'absence de bordure, les plantations qui longent la voirie contribuent au caractère convivial des aménagements.



3/ Cité Siemenstadt- Berlin



4/ Fossé - Sainte-Croix-aux-Mines (68)

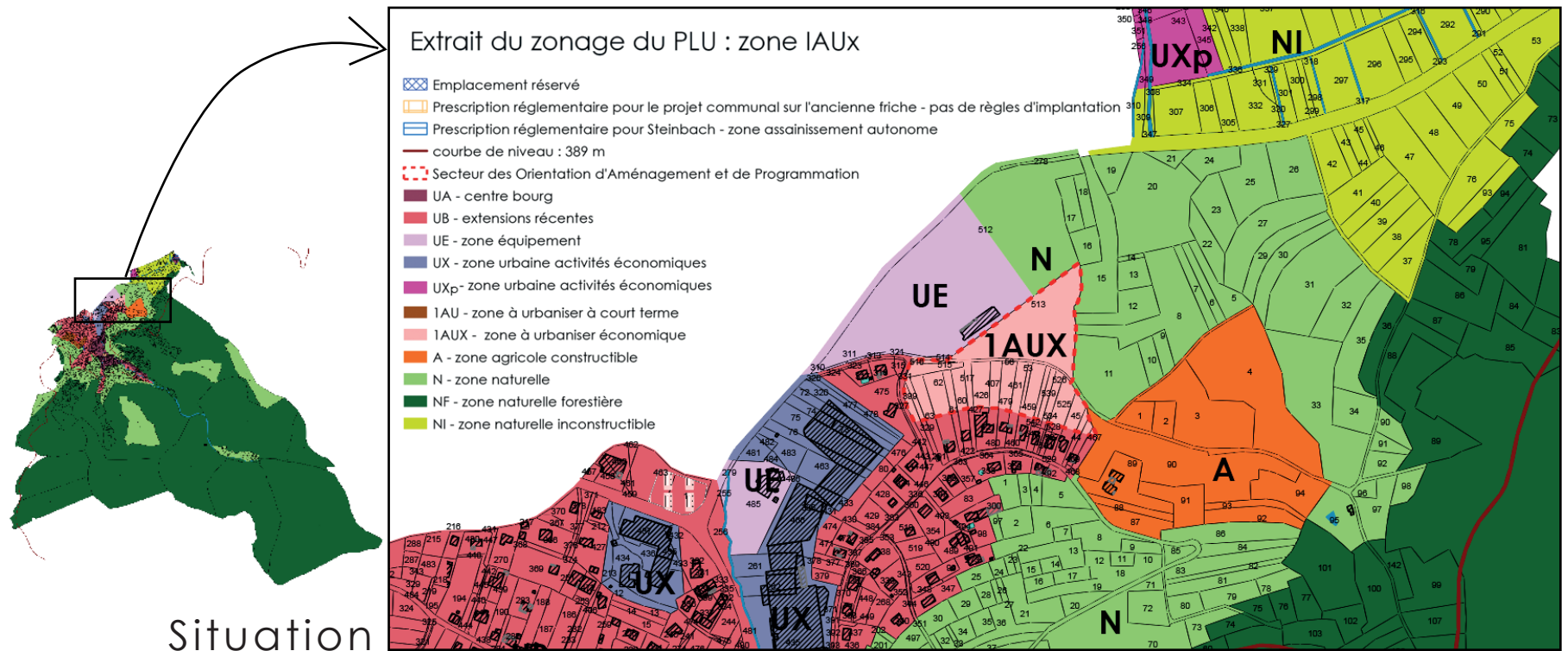
## 2 / Les orientations d'aménagement\_\_\_\_\_ et de programmation *“sectorielles”*

OAP 1 : secteur d'habitat du Honchil

**OAP 2 : secteur d'activités artisanales du Stade**

# 2 / Les orientations d'aménagement et de programmation "sectorielles"

## OAP 2 : secteur d'activités artisanales du Stade



## 2 / Les orientations d'aménagement et de programmation "sectorielles"

0 10 50 100 150 200 Mètres

### OAP 2 : secteur d'activités artisanales du Stade



# Le site existant avant implantation du secteur d'activités du Stade

## Etat initial

Excentré du village, le site est bien desservi par la RD 204, qui elle même rejoint la RD1420, colonne vertébrale de la vallée de la Bruche. Il constitue un terrain libre de 2,26 ha, entre un secteur d'habitat, le long de la rue des Oies au Sud et la zone d'équipements, au Nord, (stade et collège-sur la commune de Schirmeck). L'urbanisation de ce secteur viendra fermer une «dent creuse», sans avoir de réel impact sur l'environnement compte tenu de ses qualités de nature modestes et de la nuisance générée par la ligne à haute tension.

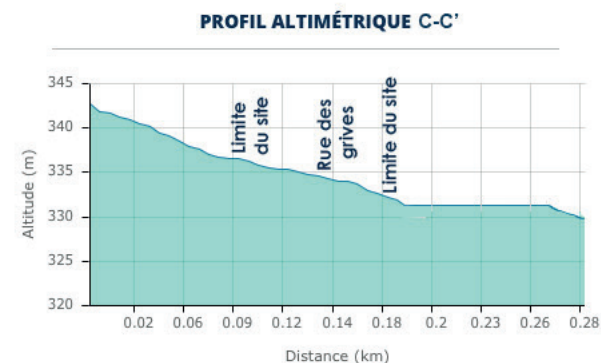
## Les points d'appui

La vue exceptionnelle depuis le site mérite d'apporter une réponse urbaine et architecturale à l'échelle du paysage, en revanche, la végétation ne présente pas d'intérêt particulier. La partie au Nord de la rue des Grives doit apporter une réponse urbaine à l'échelle des équipements et du stade, tandis que la partie au Sud peut réaliser une transition entre ces équipements et le secteur d'habitat de la rue des Oies.

## La programmation urbaine

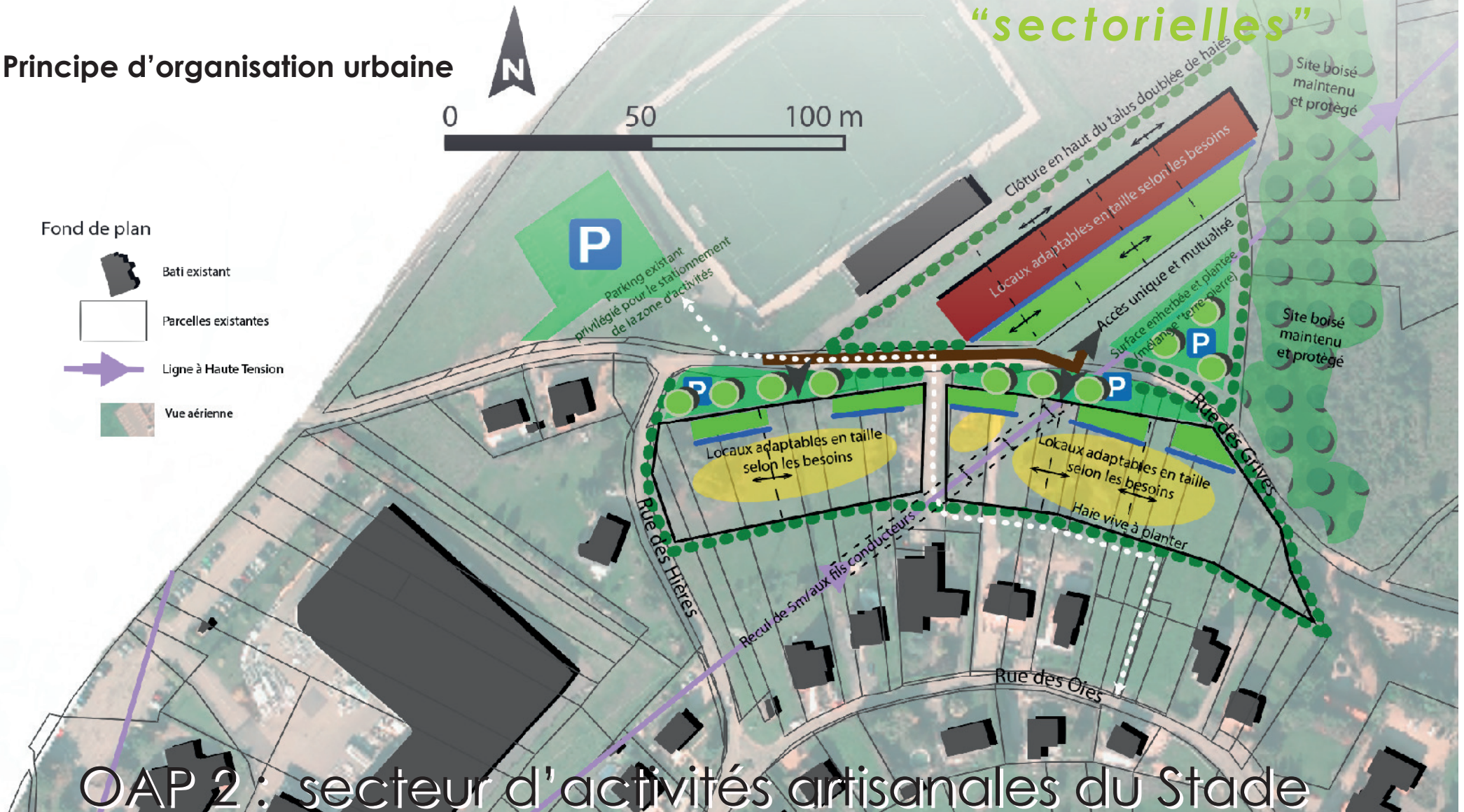
La bonne accessibilité du site est propice à l'accueil de petites activités économiques, de l'artisanat ou de petits commerces spécialisés. L'habitat n'est pas adapté, hormis si l'activité nécessite un logement de gardiennage. L'élargissement de la rue des Grives est rendu nécessaire tandis que le nombre de places de stationnements peut être minimaliste, afin de mutualiser les places avec le stade en cas de besoins supplémentaires ou exceptionnels.

L'aménagement à court terme (Phase 1) est prévu dans un plan d'ensemble à long terme (Phases 1 et 2 - cf schéma ci-après).



## 2 / Les orientations d'aménagement et de programmation "sectorielles"

### Principe d'organisation urbaine



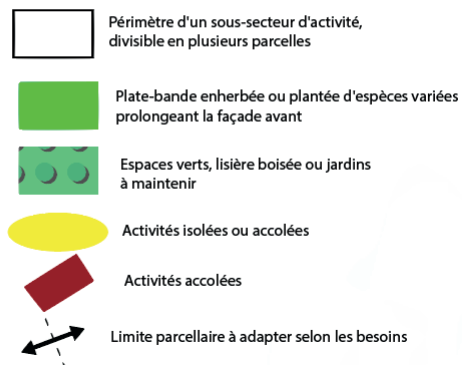
## OAP 2 : secteur d'activités artisanales du Stade

# Les principes du secteur d'activités artisanales du Stade

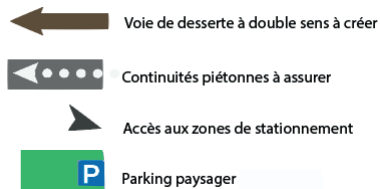
## Légende



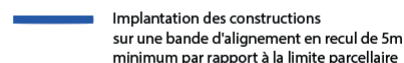
### Affectations du sol



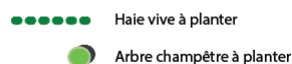
### Voiries et réseaux



### Implantation des constructions



### Espaces verts et plantations



- La qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère

### Un secteur d'activités à l'échelle du paysage

Pour que les constructions soient à l'échelle du paysage elles doivent présenter un alignement fort et développer une échelle adaptée : des activités accolées permettent de "tenir" cette échelle.

### Une identité qui s'appuie sur des limites boisées

Dans cette opération, une seule chose est immuable, la trame végétale quienser les îlots. Haie vive très épaisse, constituée d'essences locales, elle entoure les parcelles au sein desquelles les entreprises ont une assez large liberté d'implantation. Seule l'implantation en façade est imposée en ligne.

**Des constructions réalisées avec une cohérence d'ensemble** : Les matériaux des constructions devront présenter une cohérence tant en terme de couleur que de texture. Il est souhaitable qu'un matériau identique soit utilisé par les différents constructeurs. La première implantation donnera le "ton". Un soin particulier devra y être porté.

- La mixité fonctionnelle et sociale

**Adapter les typologies aux besoins** : Pour résister aux changements de programme et aux contraintes des entreprises la modularité des implantations est nécessaire. La mixité de la zone d'activité consiste en l'accueil de PE et PME diverses qui ne généreront pas de nuisances pour leur environnement.



*Regrouper les activités dans un bâtiment unique et cohérent (Exemple ci-dessus d'un projet de groupement d'entreprises à Vandoeuvre-lès-Nancy)*

## 2 / Les orientations d'aménagement et de programmation "sectorielles"

- La qualité environnementale et la prévention des risques

**L'aménagement paysager garant de la qualité environnementale du lieu et de la prévention des risques de ruissellement :** La trame végétale proposée est garante de la qualité paysagère et confère une qualité environnementale au site. L'eau de ruissellement est infiltrée sur les espaces de stationnement et les plate-bandes avant des façades, qui sont plantées pour limiter l'engorgement des réseaux.

**Favoriser la culture d'espèces végétales endémiques et non allergisantes :** La prévention sanitaire en matière de santé peut aussi trouver sa place dans le PLU, dans le cadre des recommandations sur les plantations. Il convient de rappeler que les plantes indigènes s'intègrent mieux à l'environnement local et que les plantes non allergisantes permettent de stabiliser les populations (cf liste des plantes sur le site [www.rnsa.asso.fr](http://www.rnsa.asso.fr)).

**Retrait des constructions par rapport à la ligne à haute-tension :** Aucune construction n'est envisagée sous la ligne dans la phase 1. Dans la phase 2, les éventuelles constructions observeront un recul de 5m par rapport aux conducteurs (une étude de recul auprès de Electricité de Strasbourg est à solliciter).

**Les énergies renouvelables valorisées :** Chaque projet devra apporter des réponses concrètes pour intégrer des dispositifs naturels ou construits de production d'énergie renouvelable : orientation, ouverture de baies au Sud, panneaux solaires, chauffage au bois...



*Les plates-bandes enherbées ou plantées d'espèces variées permettent d'infiltrer ou de stocker les eaux de pluie*

Le Vallon, parking  
bocager de la  
Cité Médiévale  
01800 PÉROUGES  
Agence Paysage  
Ménard à LYON

# Les références pour le secteur d'activités artisanales du Stade

- Les besoins en matière de stationnement

**Mutualiser le stationnement et palier les besoins supplémentaires sur des surfaces végétalisées :** Les besoins en stationnement de la zone seront assurés principalement par l'utilisation du parking existant devant le stade voisin, qui sera ainsi mutualisé. Un cheminement piétonnier est aménagé pour permettre l'accès rapide aux futurs locaux de la zone. Des surfaces "tampon" supplémentaires seront possibles (secteurs délimités par les zones vertes et le panneau P) et seront réalisées à l'aide d'un mélange "terre-pierre" pour être 100 % perméables et afficher la vocation naturelle première, avant celle d'un éventuel stationnement.

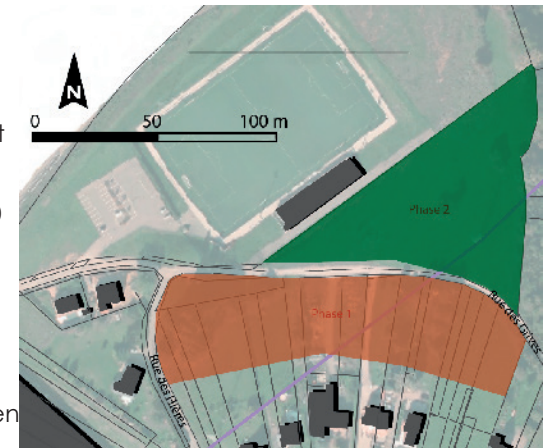
- la desserte par les transports en commun

**Accompagner et encourager les différents modes de mobilité :** les différents modes de déplacements sont rassemblés pour mettre en réseaux les différents types de circulation. L'accès au site élargi la rue des Grives pour accueillir PL et VL. Un sentier, depuis la rue des Oies, rejoint le stade et l'accès vers le collège est facilité.

- La desserte des terrains par les voies et réseaux.

**Une voie prolongée spécifique à la zone d'activité :** l'aménagement et l'élargissement de la rue des Grives a été réalisé en vue de desservir la phase 1 d'aménagement, au Sud et la phase 2, au Nord. Au-delà de la zone, la rue se prolonge par le chemin existant, non modifié

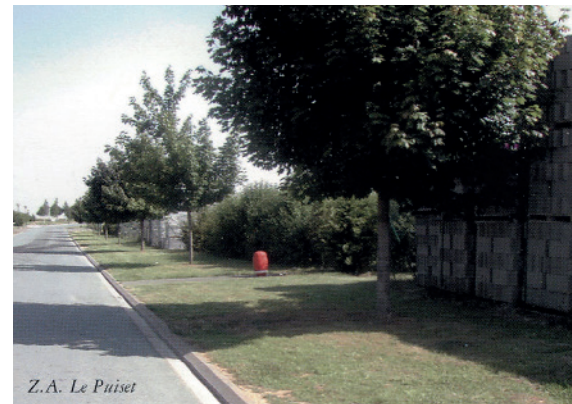
**Mailler les réseaux pour un bon fonctionnement urbain :** la liaison piétonne entre la rue des Oies et la rue des Grives doit être mise en place au sein de la phase 1. Cette connexion sera l'occasion de relier davantage cette petite zone d'activités aux secteurs d'habitat environnants.



*Le phasage de l'opération est envisagé en deux temps : la phase 2 ne sera réalisée qu'une fois la phase 1 remplie.*



Entreprise à Moyenmoutier



Z.A. Le Puisset



Z.A. des Propylées - Chartres

*Les aménagements paysagers sont essentiels dans la perception qualitative des zones d'activités. Ils contribuent également à l'infiltration des eaux de pluie.*

# Orientations d'Aménagement et de Programmation

# Barembach

Département du Bas-Rhin

